

Avis public

Calendrier 2022 des séances ordinaires du Conseil municipal / Adoption

Considérant que par l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

Considérant qu'il doit également fixer le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les séances ordinaires 2022 du Conseil municipal soient et sont tenues mensuellement un mardi à compter de 19 h 30 à la salle des délibérations du Conseil municipal située au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire et que le calendrier 2022 soit et est établi comme suit :

Le mardi 11 janvier	Le mardi 12 juillet
Le mardi 8 février	Le mardi 9 août
Le mardi 8 mars	Le mardi 13 septembre
Le mardi 12 avril	Le mardi 11 octobre
Le mardi 10 mai	Le mardi 8 novembre
Le mardi 14 juin	Le mardi 13 décembre

Résolution n° 2021-11-393
Adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Césaire le 25 novembre 2021

M^e Isabelle François, avocate
Directrice générale et greffière